



*Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire*

L'info ADA Pays de la Loire n°15

16 décembre 2021



Séminaire apicole régional des Pays de la Loire en mars !

L'ADA Pays de la Loire a le plaisir de vous inviter à un séminaire apicole régional qui aura lieu les 4 et 5 mars 2022.

Organisé sur deux jours et ouvert à toute personne intéressée ce séminaire sera notamment l'occasion :

- De conduire l'Assemblée Générale de l'ADA Pays de la Loire ;
- De définir ensemble les priorités pour la filière apicole régionale afin d'orienter le travail de l'ADA en 2022 et par la suite ;
- D'organiser de nombreuses conférences et interventions à contenu technique.

Le programme détaillé sera disponible à la rentrée, mais vous pouvez d'ors et déjà réserver ces deux journées !



Frelon oriental

Nous vous avons averti il y a quelques semaines sur *Vespa orientalis*, une espèce de frelon détectée il y a deux mois à Marseille.

Pour compléter cette information vous trouverez ci-dessous deux articles qui vous permettront d'augmenter vos connaissances sur ce frelon oriental : Identification, impact, moyens de lutte, ...

[Article Faunitaxys \(téléchargement\)](#)

[Article Santé de l'Abeille](#)



Rappel : Formations sur les risques en apiculture en janvier !

L'ADA vous propose de participer à deux formations sur les risques en apiculture en janvier :

- 6 janvier : Evaluer les risques en apiculture et rédiger son DUER.
- 17 janvier : Porter des charges en apiculture.

Pour vous inscrire et en savoir plus, ça se passe ci-dessous:

[Inscription – DUER et risques en apiculture](#)

Programme – DUER et risques en apiculture

Inscription – Port de charges

Programme – Port de charges



Formations ADA Bretagne

L'ADA Pays de Loire, s'inscrit dans le réseau national des ADA et offre ainsi aux apiculteurs de la région la possibilité d'être informé des nombreux atouts de ce réseau, que ce soit des formations ou des résultats techniques. C'est dans ce cadre que nous vous informons des initiatives et travaux d'intérêts conduits dans d'autres régions.

L'ADA Bretagne propose plusieurs formations qui viennent compléter celles que nous proposons au sein des Pays de la Loire. Pour une contribution de 60€ (si vous êtes éligibles Vivea) vous pourrez par exemple participer aux journées de formation suivantes en janvier et février :

- Mettre en place un atelier de gelée royale
- Stratégie d'élevage et d'organisation du travail performante
- Durabilité de l'exploitation apicole

Pour avoir plus d'information vous pouvez contacter la référente formation de l'ADA Bretagne : ada.bretagne@gie-elevages-bretagne.fr

Catalogue de formation de l'ADA Bretagne



Dernières semaines pour faire vos déclarations de ruches

Il ne vous reste plus que deux semaines pour effectuer votre déclaration de ruches 2021 !

Obligatoire et à réaliser avant le 31 décembre la déclaration annuelle de ruches est notamment utile :

- **Pour avoir des références technico-économiques** : Les déclarations permettent d'avoir des données sur le cheptel apicole français par département. Ces chiffres anonymisés sont utilisés par France Agrimer, pour les recouper par exemple avec les chiffres de la production de miel. Autre exemple, ADA France utilise les données publiées par la DGAL pour vous proposer les cartes de répartition des apiculteurs et de leur colonies.
- **Pour le sanitaire** :
 - Par exemple, si une maladie grave et contagieuse d'un rucher installé proche du vôtre est confirmée, votre DDPP pourra vous contacter et procéder à une visite afin de déterminer si votre rucher a été contaminé ou pas au plus vite ;
 - Certains médicaments ne sont délivrés que si vous disposez d'une immatriculation de votre rucher (comme les lanières anti-varroa par exemple).
- **Pour bénéficier d'aides européennes** : les subventions européennes consacrées à l'apiculture sont réparties au pro-rata du nombre de ruches présent dans chaque état membre. Déclarer vos ruches nous permet donc d'obtenir des aides supplémentaires, que ce soit **des aides directement attribuées aux apiculteurs** (aide à la transhumance ou au renouvellement du cheptel, aide aux analyses) ou **des aides collectives** (subventions attribuées aux associations de développement de l'apiculture) qui bénéficient à l'ensemble des apiculteurs.

Déclarer mes ruches en ligne



Bulletins techniques de l'ADA Nouvelle-Aquitaine

A l'occasion du lancement de son nouveau site internet l'ADA Nouvelle-Aquitaine a mis à disposition **ses derniers bulletins techniques en accès libre en ligne**. Une bonne occasion de découvrir de nouveaux contenus !

Vous pourrez par exemple retrouver dans le bulletin d'août 2021 (dernier bulletin disponible) :

- un focus sur les miellées de tournesol permis grâce à un « observatoire tournesol
- un article sur la traçabilité du miel sur les exploitations apicoles
- des témoignages croisés d'un agriculteur cultivant du tournesol et de l'apiculteur professionnel mettant des ruches sur ses parcelles

Bulletins techniques de l'ADA NA



Rubrique des annonces

Vous avez une annonce à faire passer ?
Achat / vente de matériel, essaims, ruches, recherche de main d'œuvre...
N'hésitez pas à transmettre votre annonce
pour la diffuser dans cette lettre d'infos rapide !



[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire \(collège 1\)](#)

[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire \(collège 2 et 3\)](#)



Avec le soutien de :



ADA Pays de la Loire
adapaysdelaloire@gmail.com
07 76 36 65 50